



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 chemin de Sauvecanne
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 07 64 72 02 26

ligue@sudbasketball.fr

Commission Régionale de Discipline Ligue SUD

Stage ARBITRES CD 13 le 06.01.2024
CREPS AIX en PROVENCE

Saison 2022/2023 : Nombre de dossiers traités170

Dont

Comités/ types dossiers	FDAR	INC	FT
13	9	23	19
84	1	4	7
83	2	5	20
06	3	27	39
0A	1	2	5

Ce qui est regrettable c'est que les dossiers les plus délicats concernent les équipes de jeunes U13, U15, U20

Responsabilité de l'organisateur donc du club recevant

3.6 Le délégué du club (anciennement le responsable de l'organisation) (Mars 2018 – Avril 2023)

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité ;
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
- Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
- Prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels.
- Hormis la fonction de délégué fair-play, le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

Responsabilité de l'entraîneur

REGLEMENT OFFICIEL DU BASKETBALL REGLE TROIS – LES EQUIPES

Art. 7 Entraîneurs : Fonction et Pouvoirs

40 minutes au moins avant l'heure fixée pour le commencement de la rencontre, chaque entraîneur ou son représentant doit fournir au marqueur une liste avec les noms et les numéros correspondants des membres de l'équipe qui sont qualifiés pour jouer dans la rencontre ainsi

que le nom du capitaine de l'équipe, de l'entraîneur principal et du premier entraîneur adjoint. Tous les membres d'équipe dont les noms sont inscrits sur la feuille de marque sont autorisés à jouer même s'ils arrivent après le commencement de la rencontre.

Art. 7.2

10 minutes au moins avant l'heure fixée pour le début de la rencontre, chaque entraîneur doit confirmer son accord sur les noms et numéros correspondants des membres de son équipe ainsi que les noms de l'entraîneur principal et du premier entraîneur adjoint en signant la feuille de marque. Il indique en même temps les 5 joueurs qui commenceront la rencontre. L'entraîneur de l'équipe "A" sera le premier à fournir cette information.

LES FAUTES DISQUALIFIANTES

Faute Disqualifiante sans rapport :

Le licencié sanctionné d'une Faute Disqualifiante doit quitter l'aire de jeu et se rendre au vestiaire dans lequel il restera jusqu'à la fin de la rencontre. La Faute Disqualifiante sera inscrite au verso de la feuille de match ainsi que son motif. La mention sera signée par les 2 Arbitres ainsi que par les 2 Capitaines ou entraîneur.

Faute Disqualifiante avec rapport :

Lorsque les Arbitres infligent une Faute Disqualifiante avec rapport à un joueur, entraîneur ou remplaçant. Le licencié doit quitter l'aire de jeu et se rendre au vestiaire dans lequel il restera jusqu'à la fin de la rencontre. La Faute Disqualifiante sera inscrite au verso de la feuille de match avec son motif.

La mention sera signée par les deux capitaines ou entraîneur ainsi que par les deux Arbitres. **Le licencié sanctionné sera suspendu jusqu'au prononcé de la décision rendue par la Commission Régionale de Discipline.**

INCIDENTS :

Si les Arbitres décident de les mentionner au verso de la feuille de marque cela entraîne l'ouverture d'un dossier disciplinaire par la Commission Régionale de Discipline. La mention concernant ces incidents sera signée par les deux capitaines ou entraîneur ainsi que par les deux Arbitres et de ce fait des rapports concernant ces incidents devront être établis par **les officiels.**

MENTIONS AU VERSO DE LA FEUILLE DE MARQUE

la Commission Régionale de Discipline de la Ligue SUD à l'adresse suivante :

discipline@sudbasketball.fr

Ou par voie postale à

Commission Régionale de Discipline 1686, Chemin de Sauvecanne 13320 BOUC BEL AIR

car **les COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DE DISCIPLINE n'existent plus.**

Les imprimés de rapport pour **FDAR** ou **INCIDENTS** sont à télécharger **sur le site**

de la Ligue Sud à l'adresse suivante <https://www.sudbasketball.fr>

dans la rubrique **DISCIPLINE** « documents ».



20232024-20220801 20232024-20220801
-Formulaire FDAR Su -Formulaire Incident

Pour les autres personnes (**joueurs (es), spectateurs ou témoins des faits**) il est nécessaire qu'elles rédigent leur rapport **sur les imprimés sus mentionnés** et si cela n'est pas possible il faut que **tous les rapports établis soient envoyés sous format PDF** à

discipline@sudbasketball.fr

Rapports : ce qu'il ne faut pas faire....

Rapport ANONYME



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE

INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport : [REDACTED]

Fonction :

1^{er} Arbitre 2^e Arbitre 3^e Arbitre

Marqueur Chronométrateur Chronométrateur des tirs

Aide-marqueur Responsable de l'organisation

Délégué Fédéral Commissaire Observateur

Capitaine A Capitaine B

Entraîneur A Entraîneur B

RENCONTRE

Jeep® Elite ProB NM1 NM2 NM3

LFB LF2 NF1 NF2 NF3

Autre compétition (préciser : [REDACTED])

Date : [REDACTED] Lieu : [REDACTED]

N° rencontre : [REDACTED]

Equipe A : [REDACTED]

Equipe B : [REDACTED]

MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :

Avant la rencontre Pendant la rencontre Après la fin de temps de jeu

Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et détaillée des faits doit figurer au verso de cet imprimé :

Atteupement de personnes (conflits vis public & terrain)
échanges insultes & tentatives de bagarres

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe incident : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ?

Fait à : [REDACTED] Le : [REDACTED]

Signature : [REDACTED]

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de France, Trophées et Coupe de France, Championnats Inter-Ligues :
FFBB - Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com)
117, rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75013 PARIS - Tel : 01.53.94.25.40

Championnats et Compétitions LNB :
LNB - Commission Juridique et Discipline (discipline@lnb.fr)
46/52 rue Albert 75640 Paris Cedex 13 - Tel : 01.84.79.67.70

Championnats de Ligue et Coupes : à la Ligue concernée

Championnats Départementaux et Coupes : à la Ligue concernée (Article 231 c) du règlement disciplinaire général)

Rapport FLOU Format JIPEG

[REDACTED]
Chronométréur

Match [REDACTED] [REDACTED]

Dans le premier score, le score est de 8 à 6
au faveur de l'équipe A.

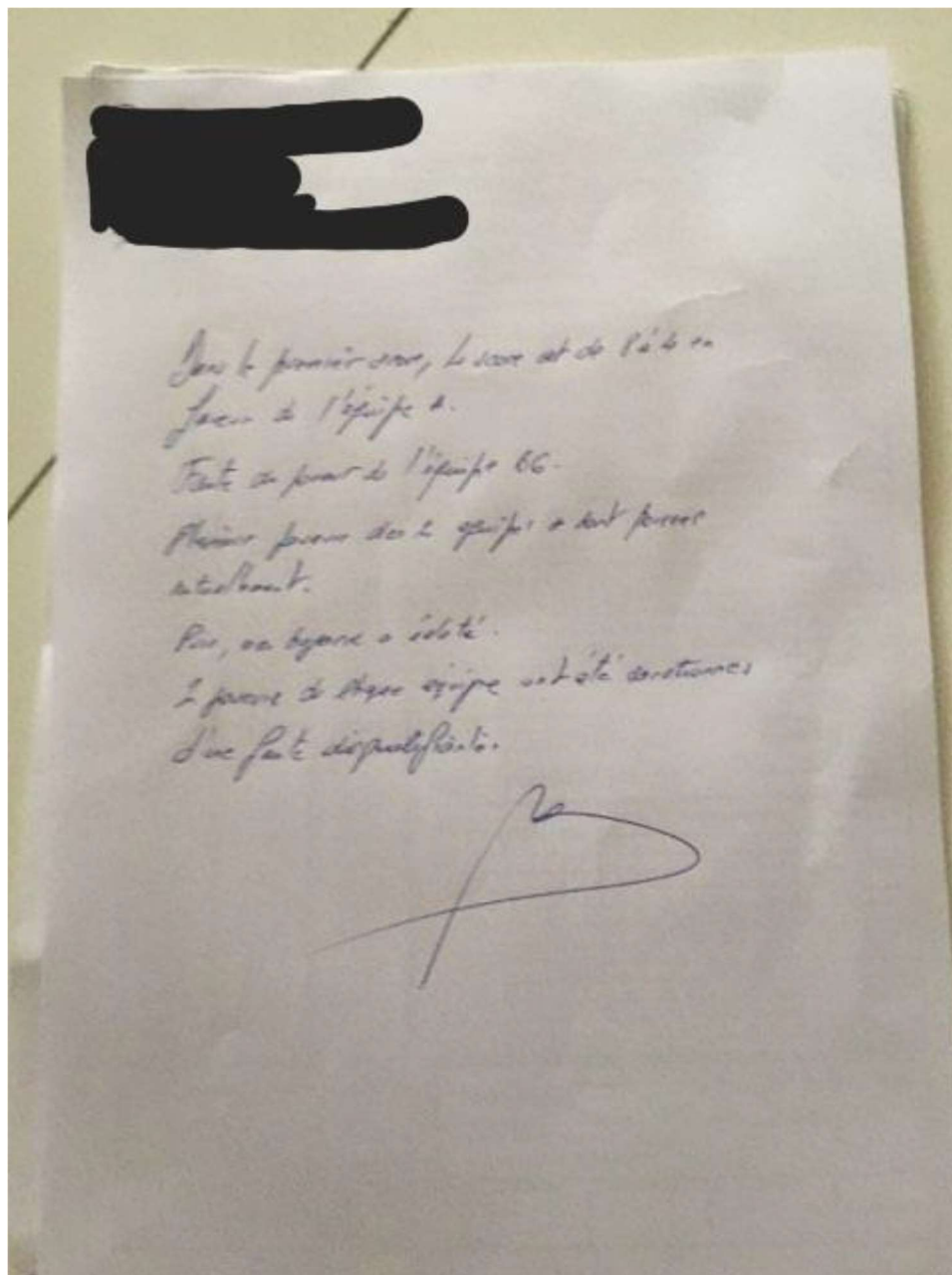
Faute joueur de l'équipe B6

Plusieurs joueurs des 2 équipes se sont
poussés mutuellement. Plus exactement
lorsqu'il y a eu bouscage.

2 joueurs de chaque équipe a eu une
faute disqualifiante

Att

Rapport FLOU et ILLISIBLE



Mauvaise Qualité de la Photo - Format JPEG illisible

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES
MARQUEURS ET CHRONOMETREURS**

INCIDENTS
 FAUTES DISQUALIFIANCES AVEC RAPPORT

RAPPORT [REDACTED] **LA RENCONTRE**

<input checked="" type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> Commissaire <input type="checkbox"/> Manager <input type="checkbox"/> Oppositeur 24 ans <input type="checkbox"/> Responsable de l'organisation	<input type="checkbox"/> Aide-Arbitre <input type="checkbox"/> Chronométrateur <input type="checkbox"/> Aide-Marketeur <input type="checkbox"/> Délégé aux Officiels	<input type="checkbox"/> Esc. Masc. <input type="checkbox"/> Esc. Fémin. <input type="checkbox"/> Pré-Esc. Fémin. <input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Adulte Compétitions - Loges	<input type="checkbox"/> Esc. Masc. <input type="checkbox"/> Esc. Fémin. <input type="checkbox"/> Pré-Esc. Fémin. <input checked="" type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Mixte
---	---	--	---

Date: [REDACTED] Lieu: [REDACTED]

EQUIPE A: [REDACTED]
EQUIPE B: [REDACTED]

MOMENT DE L'INCIDENT

L'incident a eu lieu:
 Avant le rencontre Pendant le rencontre Après la fin du temps de jeu

Si l'incident a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période:
 1^{er} période - 2^{ème} période - 3^{ème} période - 4^{ème} période - Prolongation

Au moment de l'incident, le score était de: Equipe A: 05 Equipe B: 04

- Au moment de l'incident, le ballon était sur et le chronométrateur de jeu arrêté: OUI - NON
- Au moment de l'incident le ballon était sur: OUI - NON
- L'incident s'est déroulé entre la fin du temps de jeu et le retour au vestiaire des arbitres: OUI - NON
- La suite de l'incident a été réglée en plus favorable de fin de rencontre: OUI - NON

LA FEUILLE DE MARQUE

La feuille de marque a été remplie par l'arbitre:
Si NON, pourquoi? OUI - NON

- Remplie AVANT ou APRES la signature de la feuille de marque par l'arbitre? AVANT - APRES

- Les officiels de la feuille de marque, le responsable de l'organisation, les capitaines et chronométrateurs de chaque équipe ont été invités à vérifier et adresser un rapport dans les 24h: OUI - NON

- Ont-ils communiqué la feuille de marque: OUI - NON

NATURE DES FAITS

(En cas de réclamation, utiliser le verso de cet imprimé pour compléter votre rapport)

Solo à une faute simple de B5 - AC. AC puis B6. B6 répond par une passe également. Un détail de bague couronné AB vient trépaner du poing B5. B6 lui répond. B6 vient également trépaner la bague. Une autre bague B6 est alors délogée par B5 qui se la répond par...

Date: [REDACTED] Lieu: [REDACTED]

[Signature]

Ce qu'il faut faire 1



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE

INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport: [REDACTED]

Fonction :

1° Arbitre 2° Arbitre 3° Arbitre

Marqueur Chronométrateur Chronométrateur des tirs

Aide-marqueur Responsable de l'organisation

Délégué Fédéral Commissaire Observateur

Capitaine A Capitaine B

Entraîneur A Entraîneur B

RENCONTRE

Jeep® Elite ProB NM1 NM2 NM3

LFB LF2 NF1 NF2 NF3

Autre compétition (préciser) : [REDACTED]

Date : [REDACTED] : [REDACTED]

N° rencontre : [REDACTED]

Equipe A : [REDACTED]

Equipe B : [REDACTED]

MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :

Avant la rencontre Pendant la rencontre Après la fin de temps de jeu

Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et détaillée des faits doit figurer au verso de cet imprimé :

ALTERCATION VERBALES ET HOULEUSE ENTRE 2 PERSONNES DU PUBLIC. M. [REDACTED]
[REDACTED] ET M. [REDACTED]

M. D. [REDACTED] A DONNE UN COUP DE ENVERS UN JOUEUR N°12
DE L' EQUIPE B

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe incident : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ? PLUS ASSEZ DE FORMULAIRE POUR QUE LES RAPORTS SOIT FAIT SUR PLACE PAR LES OTM

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ? LE TEMPS DE PREVENIR LE COACH DE L' EQUIPE B, IL AVAIT ETE RACCOMPAGNER PAR LES GENDARMES ET ESCORTE JUSQU'A L'AUTOROUTE

Fait à : [REDACTED] Le : [REDACTED]

Signature : [REDACTED]

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de France, Trophées et Coupe de France, Championnats Inter-Ligues :
FFBB - Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com)
117, rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75013 PARIS - Tel : 01.53.94.25.40

Championnats et Compétitions LNB :
LNB - Commission Juridique et Discipline (discipline@lnb.fr)
46/52 rue Albert 75640 Paris Cedex 13 - Tel : 01.84.79.67.70

Championnats de Ligue et Coupes : à la Ligue concernée

Championnats Départementaux et Coupes : à la Ligue concernée [article 2.3.1 c) du règlement disciplinaire général]

Ce qu'il faut faire 2



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE

INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

Décrire **précisément** l'ensemble des attitudes, des paroles et des actes concernés par le ou les incidents.

APRES LE COUP DE SIFFLET FINAL, CAR IL Y A EU UNE FAUTE SUR TIR AU BUZZER, UN
ECHANGE VERBALE ET ASSEZ HOULEUX, C'EST PRODUIT DANS LES TRIBUNES. LES 2
PERSONNES SONT M. [REDACTED] ET M. FREDY [REDACTED]
CHRONOMETREUR DES TIRS, C'EST INTERPOSE ENTRE LES DEUX PERSONNES POUR
EVITER UNE BAGARRE. IL A ETE SUIVI IMMEDIATEMENT PAR LE COACH DE L' EQUIPE A,
MAR [REDACTED], FILLE DE [REDACTED] ET DU DELEGUE DE CLUB M. [REDACTED]
JE N'AI PAS ENTENDU LEURS ECHANGES, J'AI JUSTE RETENU LES JOUEURS POUR NE PAS
QU'ILS NE SOIENT AU MILIEU DU CONFLIS. C'EST A CE MOMENT QU'ON M'A ANNOCE QUE
LES GENDARMES AVAIENT ETE APPELE CAR LA SITUATION COMMENCER A DEGENERER.
DANS LE MEME TEMPS [REDACTED] EST VENU PARLER AUX
JOUEURS [REDACTED] SUR LEUR BANC, JE N'AI PAS ENTENDU LES PROPOS ECHANGER
CAR TROP LOIN, UNE BOUSCULADE C'EST PRODUITE ET [REDACTED]
[REDACTED] TENTER DE DONNER UN COUP DE POING EN VERS LE JOUEUR B12.
UNE FOIS LE CALME RETROUVE, NOUS NOUS SOMMES RENDU AUX VESTIAIRES POUR
CLOTURER LE MATCH, ET INVITER TOUTES LES PERSONNES CONCERNEES A ME
TRANSMETTRE LE PLUS RAPIDEMENT LES RAPPORTS PAR MAIL.

Conseils pratiques :

En cas de bagarre entre spectateurs dans les tribunes – Faire évacuer la salle et terminer la rencontre à huit clos – En cas de refus de quitter la salle arrêter la rencontre mentionner les faits sur la feuille de match et la clôturer. Rapports à adresser à la CRD.

NOUVELLE PROCEDURE CONCERNANT LA FAUTE TECHNIQUE ET LA FAUTE DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT

Déclaration et cumul des Fautes Techniques Nouveauté Septembre 2023

Toutes les FT n'entrent plus dans le décompte annuel des fautes amenant à suspension. Les arbitres doivent enregistrer sur l'eMarque, à la fin de la rencontre, le motif de chaque FT. Une FT du **Groupe 1** correspond à une FT de **comportement incorrect** (ex : contestations virulentes ou répétées, insulte, attitude offensante vis-à-vis d'un joueur, entraîneur, spectateur, ...) et sera prise en compte dans le cumul des FT et FD pouvant amener à suspension.

Une FT du **Groupe 2** correspond à une **FT suite à un fait de jeu** (ex : simulation, accrocher l'anneau, retarder le jeu, jouer à 6 sur le terrain, ...)

L'arbitre devra choisir un des motifs ci-dessous dans le menu déroulant de l'eMarque :

Groupe 1 (G1) (FT sanctionnant un comportement incorrect)	Groupe 2 (G2) (FT sanctionnant une action de jeu)
Ignorer les avertissements des arbitres S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec autrui Agacer ou narguer un adversaire Attitude susceptible d'offenser ou d'exciter les spectateurs Toucher un arbitre ou un officiel Autres : Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach, ...	Obstruer la vision du jeu d'un adversaire Balancer des coudes avec excès Retarder le jeu Simulation S'accrocher à l'anneau (sauf pour éviter blessure) Empêcher le ballon d'atteindre le panier lors du dernier lancer-franc

Déclaration et cumul des Fautes Techniques Nouveauté Septembre 2023

Dans les cas de FT de banc, la FT doit être enregistrée au compte de la personne s'étant mal comportée si elle est enregistrée sur l'eMarque (assistant coach, remplaçants, joueurs éliminés). Les FT des autres personnes du banc, ou d'une personne du banc non identifiée par l'arbitre au moment de la FT, doivent être maintenues, au verso de la feuille, au compte de l'entraîneur.

Le type de FT (T, B ou C notées au verso) sera catégorisé en G1 ou G2, en fonction du motif succinct que vous renseignerez à la fin de la rencontre (menu déroulant) avant la signature du 1er arbitre.

Pour les FT de banc (à l'entraîneur, notée B) :

- Au cas où l'eMarque ne le permettrait pas, il faudra renseigner dans la case "RÉSERVE/OBSERVATIONS" : le NOM de la personne sanctionnée (si clairement identifiée) et le motif succinct.
- Si la personne n'est pas identifiée, ou s'il s'agit d'un motif technique (ex : 6 joueurs sur le terrain, retard de reprise après TM, ...) il faudra préciser : "La faute technique B1 à l'entraîneur DUPONT T. de l'équipe A concerne : une *personne non identifiée*, ou *6 joueurs sur le terrain*, ...)

Equipements à connotation religieuse ou politique (Article 9.3 des Règlements Généraux 2023/2024)

- Le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique **est strictement interdit** à l'ensemble des joueurs et acteurs de la rencontre (entraîneurs, arbitres, officiels), lors de l'ensemble des compétitions **départementales, régionales et nationales 5x5 et 3x3** sur l'ensemble du territoire. Cette interdiction s'applique **dès l'entrée de l'équipe sur le terrain** pour l'échauffement. **Le cas échéant, l'arbitre ne doit pas débiter la rencontre.** Les sanctions sont prévues à l'annexe 1 du présent règlement.

Annexe 1

Compétition 5x5 : Port d'un équipement à connotation religieuse ou politique par un joueur ou un entraîneur

Port d'un équipement à connotation religieuse ou politique par un arbitre ou un officiel lors d'une compétition

Dossier disciplinaire

Perte par pénalité de la rencontre

Et

Ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre des personnes ayant permis le déroulement de la rencontre devant la Commission Fédérale de Discipline

Ouverture d'un dossier disciplinaire devant la Commission Fédérale de Discipline

Adresse et Numéro Utiles Discipline Ligue SUD

Commission Régionale de Discipline

1686 Chemin de Sauvacanne

13320 BOUC BEL AIR

07 64 72 02 26

Président : Monsieur Daniel BES 06 89 19 79 20

dbes@sudbasketball.fr

Secrétariat CRD : 07 64 72 02 26

discipline@sudbasketball.fr